

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2015

Convocation du 20 avril 2015

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7 puis 8 à partir de la question n° 5

Nombre de suffrages exprimés : 11 en application des articles L 2121-10 et R 2121-7, L 2121-17, L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.

L'an Deux Mille Quinze, le Vingt-Quatre Avril à 20H40, le Conseil Municipal de la commune d'Osselle s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Michel LARTOT, Maire, en session ordinaire du mois d'avril 2014.

Présents :

Christophe BORDY

Michel LARTOT

Pascale BOILLOT

Sandrine GRAPPEY à partir de la question n°5

Damien BOUVERET

Anne OLSZAK

Rachid KHELIFI

Marlène GODAIN

Absents : Nicolas LAFFIN donne procuration à Damien BOUVERET, Sylvie THIVET donne procuration à Michel LARTOT, Christophe MENICUCCI donne procuration à Christophe BORDY, Sandrine GRAPPEY donne procuration à Anne OLSZAK pendant la durée de son absence.

Secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T.: Anne OLSZAK

Début de la séance à 20H40

1-APPROBATION DES COMPTE-RENDUS DES SÉANCES DU 07 ET 10 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal approuve les compte-rendus des séances du 07 et 10 avril 2015.

Voté à l'unanimité

2-CRÉATION D'UNE COMMISSION SUR L'ACCESSIBILITÉ

La Commune doit déposer à la Préfecture pour le 27 septembre 2015 un agenda d'accessibilité programmé. La Commune aura 9 ans pour rendre ses ERP (Établissement Recevant du Public) et IOP (Installation Ouverte au Public) accessible aux handicapés.

Pour suivre ce dossier, le maire informe de la création d'une commission sur l'accessibilité.

Les candidates se proposant pour cette commission sont : Sylvie THIVET, Pascale BOILLOT et Anne OLSZAK.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le choix des candidates pour la Commission d'accessibilité

Voté à l'unanimité

3-RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE SAISONNIER

Le maire propose aux membres du conseil municipal le renouvellement de l'emploi saisonnier pour l'entretien du bâtiment sanitaire de la base nautique, à Madame Annie FACCHIN, domiciliée au 17, Grande Rue 25320 Osselle.

Établissement d'un contrat à durée déterminée non-titulaire de la fonction publique – échelon 1, adjoint technique 2^{ème} classe –.

Le temps de travail étant de 2 heures quotidiennes, 7 jours sur 7 pour un horaire mensuel de 60,67.

La durée du CCD couvrira la période du 27 avril au 31 août 2015.

Voté à l'unanimité

4-CONVENTION POUR LA TONTE DE LA PELOUSE AU NIVEAU DE LA BASE DE LOISIRS

Suite à l'arrêt de Monsieur MIRABLON concernant la tonte de la base de loisirs, le Maire propose en remplacement l'auto-entrepreneur ARS.

Dans l'attente du devis d'ARS, le Conseil Municipal décide de reporter la décision au prochain Conseil. Des tontes seront réalisées par l'entreprise ARS, à la demande, en attente de la prochaine délibération.

5-FUSION INTERSCOLAIRE ENTRE ROUTELLE ET OSSELLE

Intervention du 2^{ème} adjoint, Damien BOUVERET :

Faisant rapport au projet de fusion scolaire avec Routelle, le conseiller précise que la population d'Osselle aurait souhaité garder son école comme elle l'a, à nouveau, exprimé lors de la réunion publique du 21 avril 2015.

Après exposition des propositions de la préfecture lors de cette réunion, le conseiller fait remarquer que :

- L'unanimité pour le regroupement vers Routelle n'est pas apparue.
- Tout autre regroupement rencontrerait une très forte opposition.
- Le regroupement vers Routelle est apparu comme un compromis acceptable pour certains à condition qu'Osselle puisse bénéficier de structures consacrées à la petite enfance ou à la formation aux nouvelles technologies.
- L'unanimité s'est faite autour de l'incompréhension des directives contradictoires de l'académie, donnant un accord très favorable à la construction d'une école à 3 classes dans un village et refusant, le lendemain, le même projet dans l'autre village, en prônant le regroupement sur un site excentré dont l'accès reste à améliorer.

Le conseiller souligne le bon sens avec lequel se sont exprimés les citoyens présents à cette réunion, et qu'il a été avancé régulièrement l'intérêt des enfants à disposer d'un enseignement toujours de meilleur qualité, dans des conditions matérielles optimales.

Rejoignant ce dernier vœu, le conseiller exprime le souhait que l'équipe enseignante n'est à subir aucun désagrément en rapport avec l'évolution actuel du RPI.

Dans ce sens, il invite tous les membres présents à être très attentif à ce sujet.

Le Conseil Municipal approuve le projet de fusion interscolaire entre Routelle et Osselle. Celui-ci met en avant la construction sur Routelle d'un bâtiment scolaire pour les deux classes initialement prévues à Osselle. Ce projet prévoit le maintien du transport méridien et la compensation sur Osselle d'une structure petite enfance.

Vote : POUR : 8 ABSENTION : 1 CONTRE : 2

6-DÉNOMINATION DE LA VOIE D'ACCÈS COMMUNALE JOUXTANT LA PARCELLE N° D185 EN CHEMIN PIÉTONNIER

Le Maire propose que la voie d'accès communale jouxtant la parcelle n° D185 passe en chemin piétonnier sur une longueur de 16 m (le long de la maison située sur la parcelle n° D185, dont l'adresse au 46 Grande Rue) sous la dénomination « chemin des Pies Gris ».

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la proposition.

Voté à l'unanimité

7-QUESTIONS DIVERSES

Suite à la demande de Monsieur Bonnet, domicilié au 53 Grande Rue, un caniveau sera mis en place rue du Château Grillot au niveau de son appentis pour éviter l'écoulement de l'eau de la rue sur son terrain.

Fin de la séance à 22H15

Pour le Maire, Michel LARTOT,
La 1^{ère} adjointe, Sylvie THIVET

